

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 novembre 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°17

RESSOURCES HUMAINES

**- Mise en place d'un
dispositif commun en Santé
Sécurité au Travail
- Convention avec le Centre
de Gestion de la Loire,
Roannais Agglomération, la
Roannaise de l'Eau et les
communes de Rlorges, Le
Coteau et Mably
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 37 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie RÖTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Vanessa BARBANT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à Mme Clotilde ROBIN, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231109-09NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/11/2023

Affichage 10/11/2023

Mme Fanny FESNOUX, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant que, la Ville de Roanne, dans une volonté commune avec Roannais Agglomération, Riorges, Mably, le Coteau et Roannaise de l'Eau, souhaite renforcer ses actions en Santé Sécurité au Travail par la mise en œuvre d'un partenariat spécifique avec le Centre de Gestion de la Loire ;

Considérant que cette volonté se matérialise sous la forme d'une convention multipartite avec les entités précitées qui détaille notamment :

- la réalisation de travaux en commun et le pilotage des actions transversales ;
- l'intervention d'un chargé d'inspection en santé sécurité au travail (ACFI) ;
- l'intervention d'un conseiller prévention.

Considérant que cette convention prendra effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2026 et que celle-ci précise, outre le cadre d'intervention, les moyens matériels et organisationnels ainsi que les conditions financières afférentes à chaque structure ;

Considérant que, pour la Ville de Roanne, Mme [REDACTED], chargée de prévention/ACFI du Centre de Gestion de la Loire, interviendra sur le pilotage de travaux en commun accompagnée d'un conseiller en prévention ainsi que 4 jours par an sur des missions d'inspection en Santé Sécurité au Travail, que, par ailleurs, la convention planifie annuellement l'intervention d'un conseiller de prévention à hauteur de 100 jours sur des missions d'assistance en prévention ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention multipartite à intervenir avec le Centre de Gestion de la Loire, Roannais Agglomération, la Roannaise de l'Eau et les communes de Riorges, Le Coteau et Mably pour la mise en place d'un dispositif commun en Santé Sécurité au Travail ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231109-09NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/11/2023

Affichage 10/11/2023

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que les différents actes pouvant en résulter ;
- dire que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur les budgets concernés

M. Nicolin, Président du Centre de Gestion de la Loire, et Mme Fesnoux, Administrateur, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 10 NOV. 2023

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Vanessa BARBANT

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231109-09NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/11/2023

Affichage 10/11/2023